

Tableau n°16 : synthèse sur les statuts de conjoint de chef d'entreprise.

	Conjoint collaborateur	Conjoint salarié	Conjoint associé
Conditions d'affiliation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre marié ou pacsé • Exercer une activité professionnelle régulière dans l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas être rémunéré pour cette activité • Ne pas avoir une qualité d'associé 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre marié, concubin ou pacsé <ul style="list-style-type: none"> • Participer effectivement à activité de l'entreprise • Avoir un lien de subordination avec l'employeur • Etre titulaire d'un contrat de travail de droit commun • Etre rémunéré 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre marié, concubin ou pacsé <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la constitution du capital, en argent ou en nature, mais aussi, et seulement pour les époux, en industrie
Type d'entreprise permettant ce statut	<ul style="list-style-type: none"> • EURL • SARL (moins de 20 salariés) • Entreprise individuelle 	Toutes les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises sous forme sociétaire
Régime social	<ul style="list-style-type: none"> • Régime social des travailleurs indépendants • Ayant-droit du chef d'entreprise pour l'assurance maladie - maternité • Choix d'une assiette de cotisation parmi cinq, pour les autres prestations : invalidité, décès et assurance-vieillesse (retraite de base et complémentaire) 	Régime général de la sécurité sociale <ul style="list-style-type: none"> • Cotisations et contributions sociales au même titre que les autres salariés • Prestations sociales identiques à celles de tout salarié 	Trois possibilités selon la position occupée par le conjoint dans l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • Régime général de la sécurité sociale • Régime social des professions indépendantes • Aucun régime social
Déclaration	Par lettre RAR auprès du CFE (Centre de Formalités des Entreprises)	Soumis à une déclaration d'embauche conforme au code du travail et au code de la sécurité sociale (CDI, CDD)	Modification des statuts de l'entreprise et publication au BODACC
Particularités et	<ul style="list-style-type: none"> • Cumulable avec 	Responsabilité	Un conjoint associé

avantages	d'autres activités exercées à l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité limitée • Eligibilité aux chambres des métiers • Cotisations déductibles des bénéfices de l'entreprise • Ouverture du PEE 	limitée <ul style="list-style-type: none"> • Statut identique à celui de tout autre salarié • Statut ouvert à toutes les entreprises 	peut aussi être salarié <ul style="list-style-type: none"> • Partage des bénéfices à hauteur de la participation • Responsabilité limitée sauf faute de gestion • Statut ouvert à toutes les entreprises sous la forme sociétaire
-----------	---	--	--

Source : <http://www.femmesdelartisanat.com/statut-conjoint/differents-statuts>